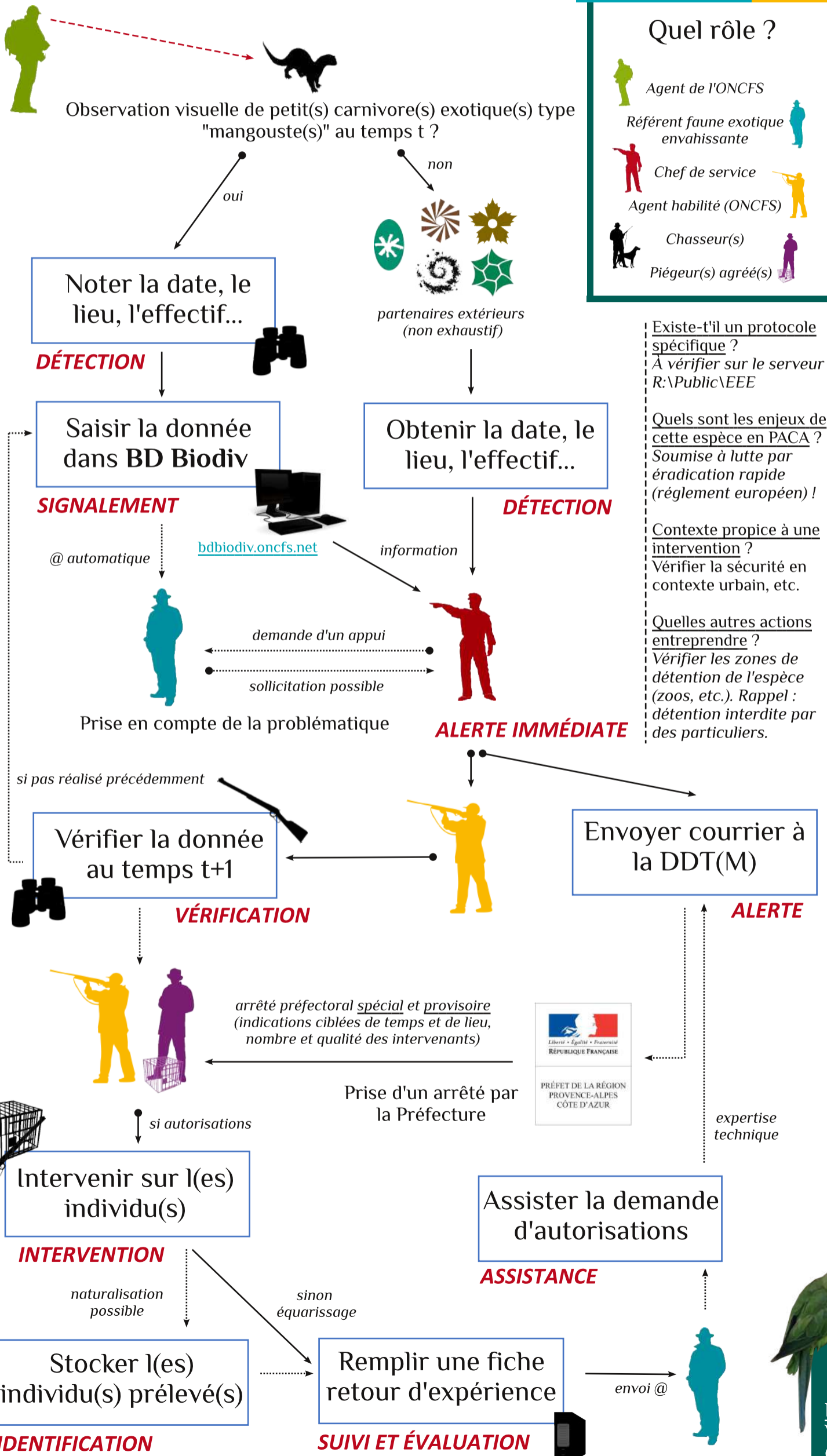


Que faire en cas d'observation de mangouste(s) en région PACA ?



Quel rôle ?

- Agent de l'ONCFS
- Réfèrent faune exotique envahissante
- Chef de service
- Agent habilité (ONCFS)
- Chasseur(s)
- Piégeur(s) agréé(s)



Petite mangouste indienne *Urva auropunctata* piégée

Existe-t'il un protocole spécifique ?
 À vérifier sur le serveur R:\Public\EEE

Quels sont les enjeux de cette espèce en PACA ?
 Soumise à lutte par éradication rapide (règlement européen) !

Contexte propice à une intervention ?
 Vérifier la sécurité en contexte urbain, etc.

Quelles autres actions entreprendre ?
 Vérifier les zones de détention de l'espèce (zoos, etc.). Rappel : détention interdite par des particuliers.



Une petite mangouste indienne *Urva auropunctata*

REE 13-07-2016 : préoccupation européenne (sous *Herpestes javanicus*)
 AM 10-08-2004 : détention réglementée
 Aucune autre réglementation nationale spécifique à l'espèce.



- Forte pression de prédation (espèces à nidification hypogée)
- Vecteur de pathogènes (leptospirose)
- Dangereux s'il se sent menacé

Besoin d'un renseignement ?

Réfèrent régional "faune exotique envahissante" :
 Virginie CROQUET (virginie.croquet@oncfs.gouv.fr)
 Cellule Technique PACA, Graveson (13)

